

## COMPTE RENDU DU COMITE HYGIENE ET SECURITE DU 28.09.200

Réuni en session extraordinaire, ce CHS avait pour objet "de faire le point de la situation sanitaire et du dispositif mis en œuvre dans les directions pour la grippe H1 N1".

Le médecin de prévention a indiqué que la pandémie de la grippe A était au stade 5A sur une échelle comportant les échelons suivants: 5B et 6. La gradation ne correspond pas à un niveau de gravité mais au nombre de personnes infectées.

Le médecin a indiqué qu'il a adressé un message à chaque agent afin d'établir, si l'agent le souhaite, une liste prioritaire pour la vaccination à partir des informations recueillies: femmes enceintes, agents souffrant de pathologie chronique... Par ailleurs, une liste de personnels appelés à assurer la continuité du service au moment du pic de pandémie a été dressée dans chaque direction: ces personnels sont eux aussi prioritaires, sans que la vaccination soit obligatoire.

Dans la filière "Gestion Publique" (ex Trésor), une deuxième liste a été dressée dans laquelle figurent les personnels au contact régulier avec le public:

- les agents de guichet, les personnels itinérants (huissiers, équipe de remplacement, agents de service) les chefs de postes.

Les autorités décideront du moment de la vaccination en fonction de l'évolution de la pandémie. Des centres de vaccination seront ouverts. Le vaccin n'est pas encore disponible. Il est précisé que tout un chacun peut, à sa demande, être vacciné.

Les mesures de prévention ont déjà fait l'objet d'une information dans la plupart des services:

- se laver régulièrement les mains
- utiliser une solution hydro-alcoolique là où il n'y a pas de point d'eau
- port d'un masque type FF2 (dit "canard") ou type chirurgical
- désinfection du poste de travail des agents contaminés

Les autorités décideront du déploiement des outils de prévention.

Les délégués CGT ont observé que les services accueillant un nombreux public n'ont fait l'objet d'aucune mesure de prévention. Ils ont demandé que les flacons de solution hydro-alcoolique soient rapidement mis à disposition des personnels et du public comme premier matériel de prévention. Il leur a été répondu que ce matériel est onéreux et qu'un déploiement prématuré peut entraîner une pénurie au moment du pic de pandémie.

## SOUFFRANCE AU TRAVAIL

Les délégués CGT, avec l'ensemble des organisations syndicales représentées, ont demandé et obtenu que la situation des personnels de la Trésorerie de Bastia soit évoquée.

Ils ont rappelé en préambule que les risques psychosociaux figuraient dans les orientations nationales en hygiène, sécurité et prévention médicale pour 2009 et que, lors de leur rencontre du 05.06.09 à Bastia avec le CHS, les ergonomes du ministère avaient précisé le sens de leur mission: "mettre en œuvre la fusion en prévenant, par une organisation fonctionnelle et adaptée, les souffrances au travail que pourraient générer les restructurations de services et les conditions d'exercice des nouvelles missions".

Le 24.09.09 donc les personnels de la TP de Bastia ont exprimé leur ras-le-bol et leur souffrance psychologique face à la dégradation de leurs conditions de travail et aux conditions de préparation du SIP.

Ces dernières années les effectifs de la TP de Bastia ont fondu comme neige au soleil: de 15 à 16, les emplois ont été réduits à 10, dont 2 aux amendes. De plus, l'emploi d'un agent, actuellement en congé et

admis à la retraite prochainement sera supprimé. De fait, cet été, le poste s'est trouvé en sous effectif permanent, les rares agents présents devant assurer la caisse et la gestion avec un service "éclaté" sur deux niveaux

Par ailleurs, la réinstallation de la trésorerie au CDI de Bastia a créé une confusion dans la gestion des locaux entre le propriétaire (la DSF) et le locataire (le Trésor), chacun se renvoyant la responsabilité dans les décisions d'aménagement et d'affectation des postes de travail des personnels de la trésorerie. L'annonce de la réforme et de la création du SIP a aggravé cette situation: le 22.09.09, peu de jours après la tenue du CTPD et du CTPL consacrés au SIP, deux agents ont été déménagés de leur bureau, sans information, sans que le CHS ne se soit prononcé sur les futurs locaux, et, apparemment, en mettant la Direction de la TG devant le fait accompli.

Enfin, les personnels ont peu de visibilité sur leurs nouveaux métiers dans le cadre du SIP dont l'ouverture au public est fixée au 1<sup>er</sup> décembre: les fonctions d'accueil apparaissent encore mal définies entre l'accueil généraliste et l'accueil spécialisé; le nombre d'agents affectés à l'accueil étant de 3, il ne restera que 3 agents pour le pôle de gestion du recouvrement puisque la Direction a calibré à 6 les effectifs Trésor transférés au SIP, ce qui est notoirement insuffisant. Ainsi, en quelques années et avec la création du SIP, les effectifs de la trésorerie dévolus au recouvrement auront été réduits de moitié. On comprend l'inquiétude et le stress des agents.

A la suite de l'explosion de colère du 24.09, les organisations syndicales ont rencontré les personnels et interpellé la Direction. De son côté, le médecin de prévention a été saisi: il a reçu immédiatement les agents en consultation. Au cours du CHS, le médecin a affirmé avoir " constaté un mal-être des agents dont la situation professionnelle génère de la souffrance". Il a rappelé que si "des objectifs sont assignés aux agents ces derniers sont avant tout des êtres humains".

Le TPG a indiqué qu'au cours d'une rencontre le matin même avec les personnels et les organisations syndicales il a décidé de transférer 7 emplois réels, qu'il mobilisera l'équipe de remplacement (dont 1 membre est déjà à pied d'œuvre) sur une période de 18 mois pour maintenir ce niveau d'emplois, qu'au regard des missions du poste durant la phase de transition, il tiendra compte de la situation existante.

Les représentants syndicaux ont demandé que les effectifs nécessaires soient attribués, que le CHS soit consulté rapidement sur les conditions d'installation du SIP et qu'un vrai dialogue social soit instauré avec les personnels.

#### SOUFFRANCE AU TRAVAIL, suite...

Au cours de la rencontre du 24.09 avec le TPG, les représentants syndicaux ont dénoncé une note de service mettant à l'index un poste comptable, parmi d'autres, et en mettant d'autres " au tableau d'honneur" à propos des taux de recouvrements. Cette méthode de management engendre bien sûr de la colère mais aussi du stress et de la souffrance, et du management à la pression psychologique la marge est étroite.

LES DELEGUES CGT: Juliette MAURIZI ; Dominique PERRAUDIN ; Francis RIOLACCI ;  
Bernard RIBERA